

PROJET DE SOUTIEN CONTRACTUEL À L'ENTRAÎNEMENT AU VOL**INTRODUCTION**

1. Le présent communiqué a pour objet d'informer l'industrie de l'état d'avancement de l'approvisionnement relative au SSCEV.

NAVIGABILITÉ

2. Transport Canada a convié le MDN à une réunion le 16 avril 2004 dans le but de discuter du projet du SSCEV. L'objectif de la réunion était de revoir les rôles et les responsabilités associées au SSCEV à la lumière des affaires récentes du problème d'exploitants étrangers qui ont fourni des services au ministère de la Défense nationale.
3. Il a été décidé qu'il fallait plus d'échanges entre les deux ministères. À partir du 22 avril, des équipes de deux ministères se rencontreront afin de déterminer leurs responsabilités et leurs rôles respectifs vis-à-vis du SSCEV, ce qui aura pour effet de modifier les exigences spécifiées dans la version provisoire du BP SSCEV.

SERVICES DE SOUTIEN CONTRACTUEL À L'ENTRAÎNEMENT AU VOL

4. Une délégation de l'équipe du SSCEV était à Winnipeg durant la semaine du 5 avril afin d'entreprendre une révision de l'énoncé des travaux avec les utilisateurs et d'y incorporer les dernières observations de l'industrie.
5. Le changement le plus important qui en résulte est un réaligement des domaines du concours du DOC et de l'énoncé des travaux de 1 à 5 tel qu'indiqué ci-dessous:
 - a. Ouest (Le soutien en matière de cibles de type 1 pour l'Ouest du Canada et le remorquage des cibles pour tout le pays, un minimum de trois aéronefs);
 - b. Est (Le soutien en matière de cibles de type 1 pour l'Est du Canada, un minimum de trois aéronefs);
 - c. Type 2 (Type 2, Le soutien visant toutes les cibles, les exigences en matière de formation en guerre électronique et le remorquage des cibles, un minimum de 4 aéronefs) ;
 - d. GE de type 1 (Type 1, l'ensemble des exigences en matière de formation en guerre électronique, un minimum de 4 aéronefs)
6. Les éléments clés du BP SSCEV manquants qui doivent être publiés sont les changements mentionnés ci-dessus qui résultent du nouveau régime de la navigabilité. Il est probable que cela prend un mois environ pour préciser les exigences à inscrire dans l'énoncé des travaux. Toutefois il faudra un certain temps pour régler les détails. Par conséquent, la proposition du SSCEV devrait être publiée à la fin du mois de mai 04.

PROJET DE SOUTIEN CONTRACTUEL À L'ENTRAÎNEMENT AU VOL**SERVICES DE SOUTIEN CONTRACTUEL À L'ENTRAÎNEMENT AU VOL II**

7. Suite au dernier budget, la Marine, l'Armée de terre et la force aérienne ont demandé d'avoir la possibilité d'examiner les exigences du SSCEV une fois que les répercussions du budget auront été prises en compte dans leurs plans.. En conséquence, le BEV du SSCEV II ne sera pas publié tant que ces révisions qui devraient prendre fin à l'automne 04 au plus tôt, ne se seront pas complétées.